Il semblerait que la CRTV reconnaît finalement qu'elle doit au moins 96 millions de FCFA à l'Union africaine de radiodiffusion.

Après une audience avec le Premier ministre, les deux organes ont tenu une séance de travail, le 3 décembre dernier, dans le but « d'aplanir les malentendus ayant émaillé leurs relations ces dernières semaines ». L'information est contenue dans un communiqué conjoint signé des directeurs généraux de la CRTV (Charles Ndongo) et de l'UAR (Grégoire Djaka).

Les « malentendus » sont nés de la non-retransmission, le 17 novembre dernier, du match Rwanda-Cameroun comptant pour les éliminatoires de la CAN 2021. En cause, une affaire de facture de droits TV querellée. Au sortie de cette rencontre et selon le communiqué conjoint, la CRTV, après avoir reçu une liasse sur l'historique de sa dette de 160 000 dollars US (94,7 millions de FCFA) représentant les droits d'évènements FIFA 2016, « s'est engagée à tout mettre en œuvre pour son apurement dans les meilleurs délais ».

« Pour le reste à payer des droits (éliminatoires CAN 2019), la CRTV s'engage à saisir à nouveau le Trésor public pour l'exécution de l'ordre de virement émis à cet effet, en y incluant le montant de 2 600 euros (environ 1,7 million de FCFA), représentant le paiement des positions commentateurs du match Comores-Cameroun du 8 septembre 2018, dans les meilleurs délais », peut-on lire dans le même document. Les deux parties se sont engagées à

œuvrer pour des relations apaisées, en utilisant toutes les voies nécessaires pour éviter les éventuels malentendus, afin que les échanges, bien conviviaux, n’empêchent le caractère formel des relations entre les deux organismes.